



**NAMUR  
CAPITALE**

**D.A.U.** Département  
Aménagement  
L'Urbanisme



Wallonie

Informations notariales

Sceau Not  
Chaussée de Louvain , 383  
5004 BOUGE

Hôtel de Ville  
Aile A – 2ème étage  
Esplanade de l'Hôtel de Ville, n°1  
5000 Namur

**Cellule Procédures préalables :**  
**081/246.547 ou 081/246.505**

Accueil général Urbanisme :  
du lundi au jeudi : 081/246.347  
Fax : 081/246.590  
Courriel : [infontaire@ville.namur.be](mailto:infontaire@ville.namur.be)  
Accueil général Hôtel de Ville :  
081/246.246  
Site internet : [www.namur.be](http://www.namur.be)

Délivré à Namur, le **12 JUIN 2026**

### INFORMATIONS NOTARIALES

(Art. D.IV.97 du Code du Développement Territorial)

Date de réception de la demande : 13-05-26  
V/réf. : 00037625/001-FC  
Référence dossier : Notaires/42103/2026  
Votre correspondant-e : V. Baudouin

Maître-s,

En réponse à votre demande d'informations mieux identifiée ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser, au verso de la présente, les informations visées à l'article D.IV.99 §1 du Code du Développement Territorial.

Nous vous informons que notre Département de Gestion Financière vous réclamera prochainement la somme de 100€ pour la délivrance de ces informations conformément à la redevance adoptée par le Conseil communal en sa séance du 14 octobre 2025.

Pour tous renseignements complémentaires en matière de salubrité ou de permis de location, veuillez contacter directement nos collègues du Service Logement au 081/247.246.

Nous vous prions d'agréer, Maître-s, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Directrice Générale,  
Par délégation,  
L'agent-e traitant-e délégué-e

V. Baudouin

Pour la Bourgmestre ff,  
Par délégation,  
L'Echevine,

St. SCAILQUIN

## Informations notariales

1) Bien situé à NAMUR, Rue Rogier n°41, paraissant cadastré section C n°116F4 et appartenant à M. et Mme NICOLAY-TROSSARD - Statut urbanistique du bien : immeuble mixte (entité privative selon cadastre) - Date de construction : 1942.

### Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: "Périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique"

- en "Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

### - Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
27-01-26	Transformation d'un commerce
14-12-23	Attestation de conformité : Reconnaissance de l'existence d'un rez-commercial et de 6 logements à la date du 20/08/94
22-02-18	Aménagement d'un appartement 2 chambres en lieu et place d'un rez-de-chaussée commercial
23-02-17	Refus - Transformation d'un commerce en un logement
28-04-16	Refus - Transformation d'une surface commerciale en 2 appartements
12-04-89	Transformation de la façade
02-07-79	Transformation d'un magasin

- Le bien est situé en "Classe A+ minimum 45 log/h" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal et dans les périmètres: "Noyaux de vie, Périmètre d'agglomération".

- Le bien est situé dans une zone inondable dont l'aléa est: Très faible.

- Le bien est repris dans la cartographie Archéologique de Wallonie. (Patrimoine)

- Le bien est situé en zone protégée en matière d'urbanisme.

### Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Le bien est repris dans le périmètre du Centre Ancien protégé (zone Corbeille)

GCU Enseignes - Protection patrimoniale accrue